



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 18/05/2026

Stationnement

**Secteur Nord / Gare
BOULEVARD DE LA PAIX**

58 BOULEVARD DE LA PAIX

- Du 22/05/2026 au 23/05/2026, le stationnement sera interdit au droit du n ° 58
- Réservation de stationnement pour déménagement o Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant avec prestations municipales

STATIONNEMENT

Secteur Ouest et Secteur Centre / Le port

RUE JEAN GOUGAUD

Le 22/05/2026, RUE JEAN GOUGAUD, dans la portion de voie comprise entre la RUE VINCENT ROUILLE et la PLACE DE LA LIBERATION, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit du déménagement.

Le camion sera autorisé à stationner à cheval trottoir / chaussée.

Le camion devra se garer de façon à ne pas bloquer la giration des bus en provenance de la RUE VINCENT ROUILLE;

Le cheminement des piétons sur le trottoir pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

AVENUE DE VERDUN

Le 22/05/2026, 172bis AVENUE DE VERDUN, la circulation se fera sur chaussée rétrécie.

Le camion sera autorisé à stationner sur le trottoir

En aucun le camion ne devra masquer la visibilité du feu tricolore

